

Partant de l'expérience bien maîtrisée d'un circuit court de 70 adhérents autour de l'Haÿ-les-Roses, nous nous sommes retrouvés dans l'envie de **dépasser ce succès en développant une nouvelle dimension de distribution coopérative** en s'ouvrant sur toutes les populations de notre périmètre urbain de plus de 100000 habitants : changer d'échelle suppose aussi de passer à de nouveaux principes de fonctionnement aptes à supporter des centaines de coopérateurs (potentiellement 1500, voire plus). Le projet est né le 6 Février 2019.

Notre objectif : un supermarché à but non lucratif ouvert au plus grand nombre ...

- ✓ **appartenant à ses coopérateurs et coopératrices et ne distribuant pas de dividendes :**
  - ♦ elles et ils sont « propriétaires » du magasin en ayant acquis 10 parts sociales à 10€ (voire moins dans certains cas).
  - ♦ ils et elles coopèrent bénévolement à la gestion dans des commissions : *Achats, Communication ...*
  - ♦ les consommateurs ou consommatrices **participent aux tâches de distribution 3h toutes les 4 semaines.**
- ✓ **un lieu vivant, d'échange, d'information** entre des personnes d'horizons divers qui institue un autre rapport à la consommation et à l'environnement. Des ateliers et des conférences peuvent s'y dérouler. Chacun participe aux activités et prend le temps de parler et de partager ses expériences avec les autres. Le supermarché est « lent ». Il respecte de nos rythmes humains comme celui des saisons.

Le supermarché des courses quotidiennes...

en y proposant une sélection de produits dans lesquels les coopérateurs et coopératrices ont confiance :

- ✓ les produits les plus courants (sans notion de marques),
- ✓ dans les domaines de **l'alimentation**, de **l'hygiène** et de **l'entretien**,
- ✓ en passant progressivement des 500 références disponibles à l'ouverture à 3000.

Manger MIEUX, gaspiller MOINS, économiser ...

- ✓ grâce à la **participation 3 heures toutes les 4 semaines** des coopérateurs et coopératrices.
- ✓ **en appliquant une marge uniforme de 20%** qui respecte la rémunération juste des producteurs et des fabricants, ce qui permet de supporter les charges de la coopérative : charges locatives, salaires...
  - ♦ gage de transparence totale sur la rémunération de nos fournisseurs.
  - ♦ respect de la liberté de choix des consommatrices et consommateurs, contrairement à la distribution classique qui pratique des marges faibles sur des produits d'appel conventionnels et fortes sur le bio.

Les produits sont évalués et consignés dans des fiches selon 6 critères parfois contradictoires :

- ✓ **environnemental** : produits bio ou conventionnels (la présence de résidus phytosanitaires est signalée)...
- ✓ **de proximité** : quelle région, quel pays, quel transport ?
- ✓ **éthique** : agriculture paysanne ou industrielle, conditions de travail et salaires...
- ✓ **de goût** : le produit a-t-il plu, au groupe de travail « achats », aux adhérents témoins, à tous ?
- ✓ **de prix** : comparaison avec des produits similaires dans la distribution alentour...
- ✓ **de réponse à nos besoins culinaires et à celui des habitant.e.s de nos quartiers** : évidemment...

Un modèle participatif...

Les sociétaires « **consommateurs - consommatrices** » font leurs courses dans le supermarché : elles et ils rejoignent leur équipe, **3 heures toutes les 4 semaines**, pour tenir la caisse, mettre des produits en rayon, recevoir une livraison, animer un atelier cuisine...

Les sociétaires « **soutiens** » n'assurent pas de service régulier et ne font pas leurs courses dans le supermarché. Tous et toutes sont invitées à participer au fonctionnement de la coopérative, en fonction de leurs envies, compétences, disponibilités, au sein des commissions.

**Tous et toutes votent pour les décisions importantes : une personne = une voix.** Les décisions sont prises par consensus après de larges discussions ou sinon à la majorité.

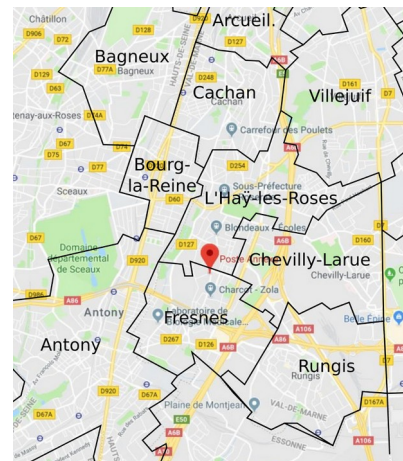
**Des sociétaires institutionnels, personnes morales, peuvent devenir sociétaire**, sans droit de vote : en contrepartie de leur acquisition de parts sociales, ces collectivités territoriales peuvent bénéficier d'animations convenues avec la coopérative et des produits du magasin pour ces animations.

## Les étapes du projet

*La « Gestation » : de 12 à 15 mois pour atteindre au moins 120 sociétaires consommateurs - consommatrices*

Une **association**, sans but lucratif, est le cadre juridique permettant d'agir :

- ✓ le local en phase de discussion avancée (mais non signé) se situe dans le quartier Fresnes-Nord : il faut déterminer son équipement (froid, électricité...), rechercher du matériel...
- ✓ trouver le financement : subventions (département, territoire, CIGALES, etc.), prêts et cautions...
- ✓ sélectionner les producteurs et produits en complément de ceux que nous connaissons déjà, boulangers, maraîchers, brasseurs...
- ✓ réaliser le chantier pour que le magasin soit prêt à recevoir ses premiers acheteurs.



*« L'épicerie de test » : de 18 à 24 mois, jusqu'à 600 coopérateurs et un à deux salariés*

- ✓ Une **SASCCV** (Société par Actions Simplifiée **Coopérative de consommateurs** à Capital Variable) a été créée : ses sociétaires ont acheté 10 parts à 10€ (8 parts possibles pour les non imposables, voire 4 parts en bénéficiant de la « Solidarité » des coopérateurs à 10 parts et plus) sont propriétaires du magasin et en assurent la gouvernance. Des « parties prenantes » (mairies des villes concernées, institutions territoriales...) sont invitées à s'associer à la coopérative en prenant des parts spécifiques.
- ✓ Le magasin est ouvert pour les achats de 2 puis 4 jours par semaine.
- ✓ **La surface de 170m<sup>2</sup>** comporte une réserve équipée d'espaces de froid.
- ✓ **Le planning des services se rôde**, les 30 tâches élémentaires documentées et les coordinateurs formés.
- ✓ **De nouveaux produits et de nouvelles sources d'approvisionnement** sont mises en place.
- ✓ Le plan de financement pour passer à l'étape « supermarché » est complété et un nouveau local recherché.

*Le « supermarché » jusqu'à 1500 sociétaires environ, 3 à 6 salariés*

Le magasin a une surface de 350 à 500m<sup>2</sup>, voire plus, et ses rayons exposent environ 3000 références : la « coopérative » devient effectivement le supermarché des courses quotidiennes pour les coopérateurs consommateurs et coopératrices consommatrices, les prix deviennent vraiment intéressants.

La marge du magasin permet de payer les salariés au dessus des salaires du marché pour des postes équivalents.

Ils ont réussi...

Tous les supermarchés coopératifs et participatifs ci-dessous, tout en suivant le modèle de La Louve, l'adaptent à leur contexte social, leur environnement et la densité de population de leur zone de chalandise.

- ✓ **La Louve** à Paris 18ème a ouvert son local définitif en 2016 avec 2000 membres et 5000 aujourd'hui : c'est une réplification du succès de **Park Slope Food Coop** à Brooklyn (New-York), fondé en 1973 : 16000 membres.
- ✓ **Superquiquin** à Lille (quartier de Fives) a ouvert en 2016 avec 500 membres et en a 1000 aujourd'hui.
- ✓ **Supercoop** à Bordeaux (limite de Bègles) après 1 an a ouvert son local définitif en 2018 avec 900 membres.
- ✓ **La Cagette** à Montpellier : 2200 adhérents, 4000 références, 14 mois après l'ouverture.

Les environnements et la densité du tissu urbain les plus proches de Coquelicoop sont Superquiquin et Supercoop avec qui nous avons des relations proches.

*Ceux qui ont démarré et restent fragiles, des succès à confirmer :*

**La Coop des Dômes** à Clermont-Ferrand avec 400 adhérents, **LaChouettecoop** à Toulouse, **Eléfan** à Grenoble, **Scopeli** à Nantes, **La Grande Épicerie Générale** à Nancy, **Les 400Coop** à Paris 11ème.

Des projets en Ile de France : *Le Chaudron* à Versailles, *Le Valcoop* à Marne la Vallée, *La Caravane* à Montreuil, *Ep'autre* à Juvisy, *Coop Cot* à Créteil.

## Des territoires associés

Le Charte et les statuts de la coopérative l'inscrivent dans les territoires de ses coopérateurs : Conseil Régional, Conseil Départemental, Territoire, Communes peuvent prendre des parts sociales de la coopérative. En échange :

- ✓ les services réguliers assurés par les coopérateurs et coopératrices comportent une participation à une série d'actions et d'événements locaux : *animation de vente dans un Ehpad, cuisine de produits frais avec des écoliers et collégiens, stages dans les magasins pour les lycéens, présence dans les événements locaux*, etc.
- ✓ le décompte de « Solidarité » associé à ces parts permet aux résidents non imposables de n'acquiescer que 4 parts au lieu de 8 (voire une seule, selon une convention à discuter).